**QUESTIONNAIRE**

**L’impact de la pandémie COVID-19 sur l’administration de la justice et l’exercice libre et indépendant de la profession d’avocat**

1. Veuillez décrire les mesures adoptées dans votre pays pour garantir le bon fonctionnement du système judiciaire pendant la pandémie COVID-19.
2. Ces mesures ont-elles été adoptées sur la base de la législation d'urgence ? Dans l’affirmative, le pouvoir judiciaire a-t-il été consulté avant leur adoption ou la légalité ou la constitutionnalité de ces mesures a-t-elle fait l’objet d’un contrôle juridictionnel ?
3. Veuillez indiquer les mesures qui ont été adoptées dans votre pays pour garantir l'accès à la justice pendant la pandémie COVID-19 :
4. Les tribunaux sont-ils restés ouverts pendant les différentes phases de la pandémie ?
5. Quels critères ont été élaborés et utilisés pour identifier les cas urgents (par exemple, les cas concernant la légalité de la détention provisoire ou la violence domestique) ?
6. Quelles mesures ont été élaborées et mises en œuvre pour gérer le retard accumulé par la pandémie de COVID-19 ?
7. Votre système judiciaire a-t-il connu une augmentation des affaires liées à la pandémie, par exemple des plaintes contre des mesures d'urgence ou des griefs causés par la pandémie (par exemple, faillite ou conflits familiaux) ?
8. Veuillez décrire les mesures de santé et de sécurité adoptées dans le système judiciaire pour assurer la protection de tous les acteurs du système judiciaire (par exemple, les juges, les procureurs, les parties à la procédure et leurs avocats, les fonctionnaires des tribunaux, les agents de la force publique) pendant la pandémie COVID-19.
9. Veuillez fournir des informations sur les moyens technologiques utilisés pour assurer le fonctionnement du système judiciaire pendant la pandémie COVID-19 (par exemple, soumissions en ligne aux tribunaux ou audiences tenues en vidéoconférence) :
10. Quelles mesures ont été adoptées pour garantir que les acteurs judiciaires (par exemple les juges, le personnel des tribunaux, les procureurs) ont accès à des moyens technologiques adéquats et à une formation appropriée sur les nouvelles procédures (par exemple l’utilisation de plates-formes électroniques pour accéder aux documents, la gestion électronique des dossiers et les possibilités de vidéoconférence) ?
11. Quelles mesures ont été élaborées pour faciliter l’accès à la justice des groupes et des personnes défavorisés qui ne possèdent pas d'ordinateur, n’ont pas accès à l'internet ou ne sont pas suffisamment avertis sur le plan technique pour participer à des audiences en ligne ?
12. Quelles garanties ont été mises en place pour s'assurer que l'utilisation de moyens technologiques ne porte pas atteinte aux normes d'équité des procès et de respect des droits de la défense (par exemple, audiences publiques, temps et moyens suffisants pour communiquer avec son propre avocat, accès à l'interprétation...) ?
13. Veuillez fournir des informations sur les ressources budgétaires supplémentaires allouées au système judiciaire pour les années 2020-2021 afin de permettre au pouvoir judiciaire et au ministère public de continuer à fonctionner et de se remettre de la pandémie. Ces mesures comprennent-elles des garanties pour prévenir et combattre la corruption dans l’allocation de ces ressources budgétaires supplémentaires ?
14. Veuillez décrire les mesures qui ont été adoptées pour permettre aux avocats d'exercer leurs activités pendant la pandémie COVID-19, notamment en ce qui concerne leur accès aux personnes arrêtées ou détenues et les moyens de faciliter les communications confidentielles entre clients et avocats pendant les audiences en ligne.

\* \* \* \* \*

|  |
| --- |
|  |